

## **Avis au Public**

# **Referendum du 23 novembre 2025 dans la commune d'Erpeldange-sur-Sûre**

## **Révision des listes électorales**

Il est porté à la connaissance des intéressés que les listes électorales pour Référendum du 23 novembre 2025 dans la commune d'Erpeldange-sur-Sûre ont été arrêtées provisoirement le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 10.00 heures.

Ces listes sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 7 octobre 2025.

Tout citoyen peut adresser au collège des bourgmestre et échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu jusqu'au 7 octobre 2025 au plus tard.

Tout citoyen peut produire jusqu'au 7 octobre 2025 au plus tard, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Toute réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant la « Cour administrative », doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Erpeldange-sur-Sûre, le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins

